

MENTIONS LEGALES

Appartement T3 lot n 227 au prix de 238 000 € (3 personnes) :

Mensualité appartement 3 pièces lot 227 de 65m² habitables + balcon 5,25m², situé au 2^{ème} étage de la résidence LES JARDINS DE LA BONGARDE à Villeneuve-La-Garenne .

Votre appartement T3 en zone A pour 864,51€ par mois hors assurance sur 25 ans

Exemple représentatif d'un financement pour l'achat d'un bien en zone A pour 238 000 € (hors frais de notaire, garantie, dossier bancaire ou de courtage), 95 200 € de prêt à taux zéro sur 25 ans dont 15 ans de différé et un prêt amortissable à taux fixe de 142 800 € sur 25 ans à 1,75% (Sur la base d'un ménage composé d'un couple avec un enfant et un revenu fiscal de référence n-2 de 30 000€, complément d'info 0% accordé par un établissement bancaire partenaire de Vousfinancer sous conditions). Taux effectif global : 1,75% (hors assurance emprunteur et garanties obligatoires) - Soit 300 mensualités de 864,51 € - Coût total du crédit 21 353 € - Selon le barème en vigueur en janvier 2019 et sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement prêteur.

VousFinancer est une marque de Réponse Financement, courtage en prêts immobiliers et en assurances. Siège social : 36 E rue des vingt Toises 38950 Saint Martin Le Vinoux. Tél. 04 76 19 05 37. www.vousfinancer.com. SAS au capital de 400 000 €. RCS Grenoble 480 188 176, N° Orias 08044114 / Agence de Paris 11, agence franchisée indépendante, membre du réseau Vousfinancer immatriculée au RCS Paris n° 830 171 419 – SAS AMCC, agence au capital de 5 000 € - Adresse et siège social : 82 avenue Parmentier 75011 Paris – APE 6619B. Courtier en crédits immobilier et mandataire d'assurance immatriculé au registre de l'orias (www.orias.fr) sous le n° 17004501. Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L519- 3-4 du Code monétaire et financier. Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos partenaires bancaires. Retrouvez tous nos partenaires bancaires sur www.vousfinancer.com